

Mise à jour pour les abonnés SEDAR®

Le 2 février 2015

Mise à jour de codes (version 008.051.000)

Une mise à jour de codes SEDAR est prévue pour le lundi 9 février 2015.

Nous vous invitons à télécharger la mise à jour de codes dès que possible à compter du 9 février 2015 en suivant les instructions indiquées ci-après :

1. Lancez le logiciel SEDAR.
2. Sélectionnez le menu Fichier.
3. Dans le menu Fichier, sélectionnez Échanges avec le serveur SEDAR.

Cette démarche permettra de vous assurer que l'application est à jour et prête à être utilisée avant l'utilisation réelle des fonctions de gestion.

Avec cette mise à jour de codes, l'application client SEDAR passera à la version 008.051.000.

Une fois la mise à jour de codes téléchargée, fermez le logiciel SEDAR et suivez les directives ci-dessous pour procéder à la mise à jour de codes :

1. Cliquez sur le bouton Démarrer situé dans le coin inférieur gauche de l'écran.
2. Sélectionnez le menu Programmes.
3. Dans le menu Programmes, sélectionnez SEDAR, puis Mise à jour de codes.

Dossier dont l'état est TMP

Tous les dossiers sauvegardés mais non soumis (tous les dossiers dont l'état affiché à l'écran Gestion des dossiers est TMP) doivent être soumis au plus tard le vendredi 6 février 2015 ou être supprimés. Pour supprimer un dossier dont l'état est TMP, mettez le projet en évidence, sélectionnez Fichier, puis cliquez sur Supprimer un dossier non envoyé.

Résumé des modifications relatives à la mise à jour de codes

Mises à jour pour les émetteurs de gré à gré

Les profils de ces émetteurs ont été mis à jour afin d'ajouter une liste obligatoire sous l'onglet « *Territoires et marchés* » pour indiquer les territoires dans lesquels ils sont émetteurs de gré à gré, le cas échéant.

Pour les émetteurs qui ont indiqué « sans objet » dans le champ actuel du bouton radio, la nouvelle liste indique cette sélection; il n'y a aucun impact sur ces profils d'émetteur.

Pour les émetteurs qui ont indiqué « Oui » dans le champs actuel du bouton radio, l'état du profil indique « TRAITEMENT EN COURS ». Les émetteurs assujettis **doivent** mettre à jour le profil afin d'indiquer les territoires dans lesquels ils sont émetteurs de gré à gré avant de pouvoir envoyer un dossier. Avant de mettre à jour l'état du profil « TRAITEMENT EN COURS », les déposants doivent régénérer leur copie car le profil peut avoir été mis à jour par un autre déposant.

La nouvelle catégorie d'« émetteur de gré à gré » a été ajoutée dans les options de recherche suivantes des fonctions de SEDAR : demandes de recherche évoluée, recherche dans les dossiers et recherche dans les profils.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le poste de service des ACVM au 1-800-219-5381.